Procedure file

Informations de base

INI - Procédure d'initiative	2020/2244(INI)	Procédure terminée
Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: aspects liés à l'emploi et à la politique sociale dans la stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable Sujet 4.10 Politique sociale, charte et protocole social 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chomage 5.05 Croissance économique		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales		16/11/2020
		S&D GÁLVEZ MUÑOZ Lina	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		epp FALCĂ Gheorghe	
		renew europe. PÎSLARU Dragoş	
		PETER-HANSEN Kira Marie	
		REIL Guido	
		ECR SZYDŁO Beata	
		GUSMÃO José	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets (Commission associée)		02/12/2020
		S&D UŠAKOVS Nils	
	CULT Culture et éducation		24/11/2020
		epp VERHEYEN Sabine	

Evénements clés

26/11/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/11/2020	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
23/02/2021	Vote en commission		
02/03/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0026/2021	
10/03/2021	Débat en plénière		
11/03/2021	Résultat du vote au parlement		
11/03/2021	Décision du Parlement	T9-0084/2021	Résumé
11/03/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2020/2244(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54; Règlement du Parlement EP 57
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	EMPL/9/04513

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE662.128	21/12/2020	EP	
Amendements déposés en commission		PE663.268	21/01/2021	EP	
Avis de la commission	CULT	PE662.131	01/02/2021	EP	
Avis de la commission	BUDG	PE663.076	04/02/2021	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0026/2021	02/03/2021	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0084/2021	11/03/2021	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2021)261	12/07/2021	EC	

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: aspects liés à l'emploi et à la politique sociale dans la stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable

Le Parlement européen a adopté par 508 voix pour, 121 contre et 64 abstentions, une résolution sur le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: aspects liés à lemploi et à la politique sociale dans la stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable.
Le Parlement note que, dix ans après lintroduction du cycle du Semestre européen pour la coordination des politiques économiques, les déséquilibres sociaux et en matière demploi dans lUnion, comme la segmentation du marché du travail, la disparité salariale, laggravation des inégalités et la pauvreté, notamment celle touchant les enfants, nont pas été corrigés, voire se sont aggravés.
Soulignant le rôle central du tableau de bord social dans le Semestre européen, les députés demandent que la même importance soit accordée à léquité et aux droits sociaux quaux objectifs macroéconomiques dans un modèle socio-économique qui améliore le bien-être de la population de lUnion.

Dimension sociale de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR)

Prenant acte du lien entre la FRR et le processus du Semestre européen, le Parlement estime que la coordination entre les deux processus doit être transparente et contribuer à la réalisation des objectifs généraux de lUnion tels que la mise en uvre du socle européen des droits sociaux, des objectifs de développement durable (ODD), de la stratégie européenne dégalité entre les hommes et les femmes, du pacte vert pour lEurope et de la transition numérique.

Les députés demandent à la Commission dinclure les indicateurs sociaux figurant dans le tableau de bord social du Semestre européen, en particulier les indicateurs relatifs à des conditions de travail décentes, à la justice sociale et à légalité des chances, à des systèmes de protection sociale solides et à une mobilité équitable, dans les indicateurs communs qui seront utilisés dans le cadre de la FRR pour évaluer les progrès accomplis et contrôler les plans de reprise et de résilience.

Le Parlement demande en particulier à la Commission de proposer une stratégie ambitieuse de lutte contre la pauvreté et de doter la garantie pour lenfance dun budget plus important.

Les réformes et les investissements visant la croissance durable et le renforcement de léquité, définis dans les plans nationaux pour la reprise et la résilience, devraient remédier aux faiblesses structurelles des services sociaux et des systèmes de protection sociale. Les réformes et les investissements dans la cohésion sociale et territoriale devraient également contribuer à la lutte contre la pauvreté et le chômage et aboutir à la création demplois stables et de qualité élevée, à linclusion et à lintégration des groupes défavorisés et au renforcement du dialogue social, de lentrepreneuriat et des infrastructures sociales.

Les députés sont convaincus que toutes les politiques devraient viser à garantir une relance durable, en évitant de mettre un terme, de façon prématurée, aux mesures et aux instruments financiers prévus pour soutenir les entreprises et les travailleurs, et en les renforçant le cas échéant. Ils se félicitent de lactivation, au moins jusquà la fin 2021, de la clause dérogatoire générale prévue dans le pacte de stabilité et de croissance et espèrent quelle restera activée aussi longtemps que subsisteront les conditions qui ont justifié son activation.

Le Parlement reconnaît limportance de linstrument «Next Generation EU», mais regrette que la taille limitée du budget de lUnion ait pour conséquence que ses fonctions de redistribution et de stabilisation sont également très limitées. Linstrument, de même que le cadre financier pluriannuel et le budget de lUnion devraient prévoir des investissements spécifiques dans les objectifs sociaux, notamment le progrès social.

Dimension sociale

Le Parlement demande à la Commission et aux États membres délaborer un train de mesures durable sur lemploi de qualité, qui tienne compte de la diversité des pratiques nationales ainsi que du rôle des partenaires sociaux et de la négociation collective, et qui comprenne des initiatives législatives visant non seulement à améliorer les salaires mais aussi à garantir des conditions de travail décentes pour tous.

Laccent devrait porter sur le télétravail, le droit à la déconnexion, léquilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, le bien-être mental au travail, le congé parental et lié à des soins, la santé et la sécurité au travail, les droits des travailleurs des plateformes, la garantie demplois de qualité pour les travailleurs essentiels et le renforcement de la démocratie au travail ainsi que du rôle des partenaires sociaux et de la négociation collective.

Les députés appellent également à réduire le fossé numérique lié à laccès aux services publics, dont un grand nombre a été numérisé pendant la pandémie de COVID, et à prendre les mesures nécessaires pour renforcer leur infrastructure numérique, leur connectivité et les méthodes pédagogiques employées dans leurs écoles, leurs universités et leurs centres dapprentissage.

La résolution rappelle limportance de programmes de lUnion comme la garantie pour la jeunesse et invite les États membres à mettre rapidement en uvre ce programme, en étroite coordination avec les fonds de lUnion tels que le Fonds social européen plus. La Commission est invitée à proposer un cadre européen pour les stratégies nationales de lutte contre le sans-abrisme, et les États membres à adopter le principe du « logement avant tout », qui permettrait de réduire le sans-abrisme.

Le Parlement demande à la Commission de proposer un instrument efficace à long terme afin datténuer les conséquences des chocs asymétriques, comme un régime européen de (ré)assurance chômage adapté, capable de soutenir les régimes nationaux quand une partie de lUnion subit un choc économique temporaire.

Les députés insistent enfin sur le fait que le Parlement devrait être mieux associé au processus du Semestre européen, notamment en ce qui concerne les recommandations par pays. Ils soulignent limportance dun dialogue social plus inclusif avec les partenaires sociaux, la société civile, les organisations de jeunesse et les autorités locales et régionales dans le cadre de lélaboration du Semestre européen.